

**Identification**: S2223-FNR-ENV-2

Enveloppe: "Repas apprentis du jeudi 2 mars"

Somme initiale:

60.- CHF

Le 01.03.2023 à Lausanne.

Secretariat général :

Kieran Vaudaux: Kieran

Somme finale: 48

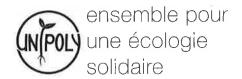
CHF

Le 07.03.623 à Lausanne

Kieran Vaudaux: Www.

Secretariat général

CLARA TAVERNIER



## Repas des apprentis lors du Repair-Café du 02.02.23 (Fix N' Replace)

Afin de garantir la qualité de ses activités, l'association Unipoly permet à ses membres de faire des dépenses en espèces au nom de l'association. Le montant est alors préparé sous forme d'enveloppe ou de fond de caisse et la différence des montants initiaux et finaux est alors justifiée par diverses pièces justificatives qui doivent être fournies à la trésorerie générale de l'association. Ces pièces justificatives doivent prouver que les dépenses ont bien été engagées afin d'aider l'association dans son but.

Le document présent témoigne d'une irrégularité dans les pièces justificatives présentées pour les dépenses engagées sous le nom « Repas des apprentis lors du Repair-Café du 02.02.23 (Fix N' Replace) ». Dans de tels cas, et en l'absence de directives précises sur les mesures à prendre, le présent formulaire sert de confirmation quant à la nature et le but des dépenses engagées sous le nom «Repas des apprentis lors du Repair-Café du 02.02.23 (Fix N' Replace) ».

Par leur signature du document présent, Kieran Vaudaux membre d'Unipoly association pour laquelle lesdites dépenses ont été engagées, et Clara Tavernier, secrétaire générale de l'association Unipoly, confirment que les dépenses engagées sous le nom « Repas des apprentis lors du Repair-Café du 02.02.23 (Fix N' Replace) » l'ont été dans le but de servir l'association et de ce fait doivent être sujettes à un remboursement.

Descriptif des objets présents dans l'ensemble des pièces justificatives pour la dépense:

- 1. Achat de repas (Roulotte Li Beirut) pour les apprentis lors du Repair-Café
  - (a) Pour un total de 48.-
  - (b) Dépense engagée par Kieran Vaudaux.

La trésorerie générale de l'association Unipoly reconnait ainsi devoir la somme de **48** CHF à Kieran Vaudaux.

Le 07.03.2023 à Lausanne.

Le la membre d'Unipoly

Kieran Vaudaux: Kieran

Le·la secrétaire général·e d'Unipoly

Clara Tavernier: